

01 juin 2012 -16:47

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

Vaste zone protégée en Mer du Nord

Le Conseil des ministres a approuvé, en première lecture, l'institution de la zone protégée la plus vaste en mer du Nord. Le ministre de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, a proposé, avec le ministre de la Politique scientifique Paul Magnette, la désignation de la zone naturelle.

En 2010, cette zone a été notifiée (sur la base d'un rapport scientifique) à l'Union européenne par le secrétaire d'Etat de l'époque. En 2011, l'UE a inscrit la zone sur la liste des zones protégées. Cette zone, appelée "Bancs de Flandres", est désormais également fixée dans la législation belge.

La zone "Bancs de Flandres" est une vaste extension, du côté de la mer, de l'ancienne zone "Trapegeer-Stroombank". L'ensemble de la zone s'étend maintenant sur une surface de 1.099,939 km² (soit une extension de quelque 920 km²) et recouvre ainsi environ un tiers de la surface globale des espaces marins belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>